

**B.E.E.S. 1<sup>er</sup> degré**  
**OPTION VOL LIBRE SPECIALITE PARAPENTE ou DELTA**

**INFORMATIONS AUX CANDIDATS**

⇒ **Pour faire acte de candidature au stage de préformation les candidats doivent :**

Soit – Fournir l'attestation de réussite au test de sélection

Les candidats souhaitant se présenter au test de sélection doivent déposer leur dossier d'inscription auprès d'une Direction départementale Jeunesse et Sports organisatrice, au plus tard 2 mois avant la date du test.

Soit – Fournir une attestation du Directeur Technique National de la F.F.V.L. certifiant soit :

. que le candidat a marqué plus de 1500 points en 3 manches courues en compétition Nationale B sur une saison au cours des cinq dernières années précédant la date de clôture des inscriptions

. que le candidat a, au cours des cinq dernières années :

pour le parapente été classé au moins 1 an en Nationale A

pour le delta, participé à la phase finale du championnat de France.

Soit – Fournir une attestation d'un technicien agréé, désigné par l'inspecteur coordinateur et certifiant que le candidat présente les capacités techniques lui permettant de suivre le cursus de formation.

Les candidats souhaitant être évalués par un technicien agréé afin d'obtenir l'attestation de capacité technique prévue par l'arrêté du 6 juillet 2006, doivent prendre contact avec :

Sylvain ORTHLIEB, Pour Monsieur l'Inspecteur Coordonnateur du Vol libre  
Direction départementale Jeunesse et Sports du Cantal  
3 rue Ampère  
BP 739  
15007 AURILLAC Cedex

afin qu'il désigne un technicien.

Dans ce cas ils devront envoyer avec leur demande écrite :

- une copie de leur Attestation de Formation aux Premiers Secours (A.F.P.S.) ou de leur Brevet National de Secourisme (B.N.S.)
- ainsi que leur Brevet de pilote confirmé délivré par la F.F.V.L. ou Brevet C délivré par la F.F.P.